

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

08074492

Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce
de NEUFCHATEAU,
le **13 MAI 2008**
jour de sa réception.
Le Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/05/2008 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise 0447 492 771

Dénomination
(en entier) **TARTENCO**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège rue de la Lhomme, 11 à 6870 Saint-Hubert section de Poix-Saint-Hubert

Objet de l'acte : **MODIFICATION DE LA FORME DE LA SOCIETE-****MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL -MODIFICATIONS DES STATUTS**

D'un procès-verbal reçu par le Notaire André PARMENTIER à la résidence de Fornières (commune de Nassogne), le vingt-cinq avril deux mil huit, enregistré à Saint-Hubert le vingt-huit avril suivant volume 371 folio 97, case 3 reçu : vingt-cinq euros (s) Le receveur (s) L. Delacollette il résulte que l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée dénommée TARTENCO, ayant son siège social à 6870 - Saint-Hubert, section de Poix-Saint-Hubert, rue de la Lhomme, 11, constituée suivant acte reçu par le Notaire Philippe Vermer, de résidence à Bouillon, le quinze mai mil neuf cent nonante-deux, publié aux annexes au Moniteur Belge du seize juin suivant, sous le numéro 920616-221 et dont les statuts ont été modifiés suivant décision de l'assemblée générale tenue devant le Notaire Parmentier soussigné, le seize juin deux mil quatre, publié aux annexes au Moniteur Belge du quatorze juillet suivant sous le numéro 20040714-0104933 a décidé à l'unanimité :

1) de modifier la forme de la société qui devient une société civile ayant emprunté la forme d'une société privée à responsabilité limitée

2) de modifier l'objet social comme suit

Le texte de cet article devient :

ARTICLE DEUX :

La société a pour objet de promouvoir l'exercice de la profession pour ses associés (comptables ou comptables-fiscalistes (PCF) par un partage de charges, la mise en commun de moyens matériels et humains, à l'exclusion de tout exercice de l'activité professionnelle de ses membres. La société ne pourra en aucune façon exercer un mandat ou une fonction entrant dans le cadre des activités professionnelles des comptables décrits dans le code de déontologie. Elle ne pourra pas d'avantage se charger de l'encaissement des honoraires et bénéficier de toute rémunération d'apport de clients.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Le Notaire André Parmentier

Déposés en même temps une expédition conforme et le texte coordonné des statuts

Mentionner sur la dernière page du Volet BAu recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiersAu verso Nom et signature